



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
JURA

Pôle eau

DECLARATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN
PAR LES ASSOCIATIONS FONCIERES
SUR COURS D'EAU

RUBRIQUES

Certains travaux en rivière sont soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (art. L.214.1 à L.214.3 du code de l'environnement) conformément aux rubriques ci-après de la nomenclature de l'Art. R214-1 du code de l'environnement.

Cocher les rubriques correspondant aux travaux envisagés :
(ces travaux peuvent concerner plusieurs rubriques)

- 3.1.2.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur inférieure à 100 m
- 3.1.5.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités dans le lit mineur d'un cours d'eau étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens.
- 3.2.1.0 : Entretien de cours d'eau ou canaux, le volume des sédiments extraits étant, au cours d'une année, inférieur ou égal à 2 000m³ dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (défini par arrêté ministériel).

CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OPERATION

NOM.....
ADRESSE.....
CODE POSTAL : VILLE :
TELEPHONE FAX
Adresse Internet

N° SIRET

Lieu des travaux

Joindre par ailleurs **un plan de situation** de l'emplacement des travaux (1/25000^e ou 1/10000^e) et **un plan de masse** (1/500^e-1/1000^e etc)

Commune : Lieu- dit :
Cours d'eau : Parcelles cadastrale section n° :

Date et durée (approximatives) des travaux :

.....
.....

Objectifs des travaux envisagés (valant résumé non technique du projet) :

.....
.....
.....

DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETES

cocher les numéros et cases correspondants

- Gestion des embâcles et de la végétation dans le lit du cours d'eau**

Matériel employé :

- pelleteuse
 grappin
 enlèvement manuel
 autre :.....

Type de travaux :

- Fixation d'embâcles
 Enlèvement d'embâcles
 Enlèvement de végétation dans le lit

- Gestion des atterrissements :**

- enlèvement : superficie.....m2 et volume..... m3
 scarification : superficiem2
 dévégétalisation : superficiem2

Destination des matériaux :

- Curage : (joindre un plan précis des zones d'intervention sur le cours d'eau)**

Justification du curage :

- prévention contre les inondations
 entretien régulier

Linéaire de cours d'eau concerné par le curage (ml) :

.....

Quantité extraite (superficie et volume) :

.....

Matériel employé :

- pelle à godet de curage
 enlèvement manuel

Destination des matériaux :

.....
.....

- Autres (préciser) :**

AVERTISSEMENTS :

- Les rubriques de la nomenclature figurant page 1 de ce document ne constituent qu'un extrait de la nomenclature complète disponible sur demande auprès du service de police de l'eau et des milieux aquatiques
- Ne pas procéder au démarrage des travaux en rivière sans avoir obtenu les autorisations administratives et les autorisations des propriétaires riverains.
- Tout dossier incomplet sera déclaré non recevable et devra être complété.
- Le dossier concerne l'ensemble des travaux.

MODE DE REALISATION DES TRAVAUX

cocher les réponses appropriées

- Le travail sera réalisé depuis la berge
- Les travaux nécessiteront le passage d'engins dans le lit du cours d'eau. Si oui lesquels :
.....et la durée prévisible est de :.....

NOTICE D'INCIDENCE "SIMPLIFIEE"

Une étude d'incidence des travaux sur les milieux aquatiques est obligatoire sous peine de non-recevabilité pour ce dossier de déclaration. L'étude d'incidence doit être d'autant plus précise et complète que les travaux ont une incidence importante sur les milieux aquatiques.

ETAT INITIAL AVANT TRAVAUX

Qualité du cours d'eau (description qualitative au vu des constatations effectuées sur le terrain : pollutions, richesse piscicole, présence de frayères ...):

.....
.....

Cocher les cases adaptées.

Projet situé en secteurs :

- APB écrevisses
- Natura 2000 ou à proximité
- Zone de protection de captage
- Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

État du lit du cours d'eau à l'emplacement des travaux :

- Gravier
- Sédiments fins
- Végétation
- Autres (préciser).....

État des berges à l'emplacement des travaux :

- Végétalisées
- Enrochements
- Murets
- Autres (préciser).....

Type de cours d'eau :

- Cours d'eau fortement aménagé (enrochements de berges, murets, redressement du lit effectué)
- Cours d'eau moyennement aménagé (quelques protections de berges)
- Cours d'eau peu aménagé

ETUDE DES ALTERNATIVES

- Des alternatives sont possibles : préciser les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives

.....
.....
.....

- Il n'existe pas d'alternative au projet présenté

INCIDENCE DES TRAVAUX

Ce sont les incidences des travaux prévisibles sur les milieux, avant mise en place des mesures correctives ou compensatoires décrites plus après. Cocher les cases adaptées.

Phase chantier

- Mise en suspension de matériaux fins dans l'eau
- Autres :

.....
.....

Après les travaux

- Modification de la granulométrie du lit d'origine
- Dévégétalisation ou déstabilisation des berges
- Risque d'aggravation des phénomènes d'érosion par déséquilibre dans le transport solide du cours d'eau (cas des extractions de matériaux sans retour dans le lit à l'aval)
- Risque d'accélération des écoulements et d'inondation à l'aval (préciser)
- Autres :

Compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée

- Oui (préciser)

MESURES CORRECTRICES OU PRÉVENTIVES

Ces mesures visent à limiter l'incidence des travaux sur les milieux aquatiques. Cocher les mesures qui seront mises en œuvre pour les travaux projetés

- Les travaux seront réalisés, de manière sélective, sur les secteurs identifiés dans le présent dossier, afin de respecter les équilibres biologiques.
- Les travaux n'auront pas pour effet de rectifier ni de modifier les profils en travers et en long du cours d'eau.
- Une zone de non travaux ou zone tampon sera laissée avant la confluence.
- Les précautions suivantes seront prises afin de limiter le départ de matières en suspension à l'aval dans le cours d'eau :
 - Un filtre de type botte de paille ou bidim isolera la zone de travaux
 - Un bassin de décantation avant rejet sera créé
 - Autres :
- Toutes les précautions seront prises afin de ne pas générer de pollution des eaux superficielles ou souterraines par rejet d'huiles, hydrocarbures ou autres substances indésirables.
- Les travaux seront réalisés hors période de frai (période de frai moyenne pour les salmonidés, en cours d'eau de première catégorie : du 31 octobre au 15 avril)
- L'agent technique de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques sera prévenu au moins 8 jours avant le début des travaux.

MESURES COMPENSATOIRES

Ces mesures sont destinées à compenser l'incidence des travaux sur les milieux aquatiques, lorsque les mesures préventives ou correctives n'ont pas suffi à limiter l'impact.

- Une végétation rivulaire comprenant des essences adaptées (frênes, saules, aulnes, etc) sera replantée.
- Néant
- Autres :

L'ensemble des mesures compensatoires seront réalisés dans un délai de à compter de la date d'accord sur déclaration.

ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROGRAMMES ET PROJETS DE TRAVAUX SUR LES SITES NATURA 2000

Au sens de l'article L414-4 du code de l'environnement, le dossier doit comporter **une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, du projet au regard des objectifs de conservation de ces sites** ; une déclaration au titre de la loi sur l'eau fait en effet partie de la « liste nationale » des projets qui devront faire l'objet d'une telle évaluation, en vertu de l'article R414.19 du code de l'environnement.

Premier cas : votre projet se situe hors des sites Natura 2000 et vous estimez que votre projet ne présente pas de lien physique avec ces sites; l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 peut se résumer à la réponse aux points ci-dessous :

Localisation du projet décrit précisément dans ce dossier vis-à-vis des sites Natura 2000 :

Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25000ème minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible détaillée du projet au 1/5000ème.

Je fournis une carte lisible permettant de localiser les sites Natura 2000 à proximité du site des travaux.

Mon projet est situé hors de l'emprise de sites NATURA 2000.

J'indique cependant le nom des sites les plus proches et la distance qui les sépare du projet :

Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et l'état de conservation des sites Natura 2000, visés par les directives « habitats-faune-flore » de 1992 et « oiseaux » de 2009 :

J'explique pourquoi (obligatoire), en fonction de critères tels que : nature et de importance du projet, distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, topographie, hydrographie, fonctionnement des écosystèmes, caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et objectifs de conservation. :

En conclusion : mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ?

Non, mon projet n'a pas d'incidences significatives

Oui, mon projet a des incidences significatives - L'évaluation des incidences doit alors être réalisée conformément au formulaire des évaluations des incidences Natura 2000 (version du 20/09/11) joint et disponible en ligne sur le site internet de la DREAL de Franche-Comté, rubrique nature, sous-rubrique Natura 2000.

Ce point doit impérativement être traité.

Second cas : mon projet est situé à l'intérieur de l'emprise d'un site Natura 2000 ou est susceptible de présenter un lien physique avec un tel site (par exemple cours d'eau dont l'écoulement se dirige dans un site) ; l'évaluation des incidences doit être réalisée conformément au formulaire des évaluations des incidences Natura 2000 (version du 20/09/11) joint et disponible en ligne sur le site internet de la DREAL de Franche-Comté, rubrique nature, sous-rubrique Natura 2000.

Date : le/...../.....,

Le maître d'ouvrage,
(Signature)

dossier à envoyer en 3 exemplaires à :

DDT du JURA
Pôle Eau
4 rue du curé Marion
BP 10356
39015 LONS LE SAUNIER CEDEX